

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Bibliographie. Le 27^e rapport du bureau fédéral des assurances de Berne (année 1912)

Journal de la société statistique de Paris, tome 56 (1915), p. 273-276

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1915__56__273_0

© Société de statistique de Paris, 1915, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

V

BIBLIOGRAPHIE

Le 27^e Rapport du Bureau fédéral des Assurances de Berne (Année 1912)

Les événements tragiques qui se déroulent nous ont empêchés jusqu'ici de rendre compte du Rapport annuel du Bureau fédéral des Assurances pour 1912, reçu peu de jours après la déclaration de la guerre; malgré les exigences de l'heure présente, il convient de reprendre nos études et de signaler les points intéressants et les innovations de ce beau travail de nos amis de Berne.

Cette année, par une coïncidence curieuse, le Rapport se place sous l'autorité d'un Belge que nous avons placé très haut tant par sa science que par sa valeur morale, Léon Duboisdenghien, dont on rappelle les belles paroles :

« La prévoyance est donc non seulement une vertu, c'est aussi une nécessité; l'homme imprévoyant est presque inévitablement voué au malheur. »

Paroles prophétiques et dont nous pourrions augmenter la portée pour l'appliquer aux événements actuels, et à la guerre que l'héroïque Belgique et la France subissent.

Le Rapport est comme d'habitude divisé en deux grandes parties :

Un compte rendu général des opérations d'assurances classées par nature;

Des tableaux statistiques reproduisant les éléments comptables de ces sociétés.

ASSURANCES SUR LA VIE

Trente-six sociétés sont assujetties à la surveillance fédérale dont : 6 suisses, 10 allemandes, 11 françaises, 1 autrichienne, 5 anglaises, 3 américaines; en 1886, il n'y avait que 7 sociétés allemandes autorisées, et de plus 5 compagnies françaises ne peuvent plus faire de nouvelles opérations.

Les assurances de capitaux en cours, en Suisse, s'élèvent à 1 milliard 214 millions, dont 532 millions pour les compagnies suisses (44 %) et 682 millions pour les étrangères.

En 1912, 122 millions d'assurances nouvelles ont été contractées.

En 1886, les assurances en cours ne s'élevant qu'à 366 millions, l'augmentation de 232 % montre le développement formidable de l'idée d'assurance.

L'assurance mixte continue à jouir d'une faveur de plus en plus marquée et sur 100 francs d'assurance de capitaux on compte :

20 francs d'assurance-vie entière, 74 francs d'assurance mixte et 6 francs d'assurances diverses.

En 1886, cette décomposition était la suivante :

68 francs d'assurance vie entière, 30 francs seulement de mixte et 2 francs d'assurances diverses.

Ce déplacement n'a rien de surprenant étant donnés les avantages de l'assurance mixte.

Le Rapport constate avec plaisir le développement de l'assurance dite complémentaire, qui permet à l'assuré de ne plus craindre l'invalidité; près de 35 millions de capitaux étaient ainsi couverts à fin 1912.

La critique de la participation aux bénéfices est faite d'une manière tout à fait remarquable, mais ce n'est pas la place dans notre journal de développer les arguments indiqués.

Les assurances de rentes en cours s'élèvent à 5.845.000 francs à fin 1912 contre 1.072.000 en 1886, soit une augmentation de 445 %. Le Rapport ne paraît pas être satisfait, car l'augmentation annuelle des rentes n'est que de 500 à 600.000 francs (657.000 en 1912). Il faut, en effet, convenir que cette somme est minime, mais l'année 1912 est marquée par de mauvaises récoltes, des conditions climatériques détestables, et enfin par les inquiétudes de toute nature résultant de la guerre des Balkans; le taux général de l'intérêt ayant monté, il est assez naturel que des personnes susceptibles de contracter des rentes viagères se soient abstenues.

Les statistiques financières tiennent naturellement une grande place dans le Rapport, et divers tableaux indiquent la composition relative de l'actif des diverses sociétés et la décomposition des titres mobiliers.

Si l'on considère 100 francs d'actif réel composé d'hypothèques, d'immeubles, de valeurs mobilières et divers (prêts, banques, etc.) on trouve la décomposition suivante :

Compagnies suisses.	59	4	22	15
— allemandes.	79	1	2	18
— autrichiennes.	54	6	19	21
— françaises	5	18	64	13
— anglaises.	24	7	48	21
— américaines	21	3	56	20

On voit la différence de mentalité des groupes ennemis; les Français et les Anglais ayant une faveur marquée pour les placements mobiliers facilement réalisables; les autres préférant l'hypothèque... Dans cette comparaison, notre regretté président CHEYSSON aurait trouvé à exercer sa verve sarcastique, en nous montrant les dirigeants des sociétés allemandes conduisant les assurés devant une maison et leur indiquant que telle brique ou telle pierre constitue leur bien ! L'avenir dira où est la vérité.

La partie relative aux assurances sur la vie se termine, comme d'habitude, par un exposé des calculs de primes d'assurance, de réserves, de valeurs de rachat, etc., mise sous une forme tout à fait élémentaire.

Des tableaux reproduisent les diverses tables de mortalité en usage en Suisse : celles de nos deux éminents amis Kunner et Schaerthi, celle de Durrer et enfin les tables dressées par le Bureau fédéral.

Le Bureau fédéral promet de publier dans un de ses prochains rapports un exposé des règles de rachat et de réduction de contrats adoptées par les différentes sociétés. Ce sera un travail intéressant et utile à beaucoup d'égards.

ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS

Vingt-quatre sociétés, dont quatre françaises, ont exploité cette branche.

Les primes nettes de réassurances encaissées sont de 164 millions, dont 29 millions pour la Suisse; les réserves pour risques en cours s'élèvent à 77 millions, les sinistres à 99 millions et les commissions, frais généraux, etc., à 50 millions.

Le bénéfice s'élève à 8.893.000 francs; il révèle des disproportions énormes de pourcentage par rapport aux primes dans les diverses compagnies; le maximum est de 22,5 % à la Bâloise-vie et de 5,1 % en moyenne.

Le Rapport constate une augmentation de l'assurance dite des « abonnés de journaux », mais il en signale les inconvénients et les abus.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

Vingt-six sociétés, dont onze françaises exploitent cette branche.

L'année 1912 a été favorable au point de vue météorologique et les résultats ont été satisfaisants.

Elles assuraient en Suisse 10 milliards 300 millions de capitaux et ont encaissé 11.500.000 francs de primes.

Mais de plus, les sociétés locales, les caisses cantonales, les mutuelles ont assuré 10 milliards 800 millions et encaissé 10.500.000 francs de primes.

Les compagnies suisses encaissent 70 % des primes et assurent 79,3 % des capitaux; les compagnies françaises encaissent 14,4 % des primes et assurent 13,6 % des capitaux.

La plus grande partie du capital assuré concerne la propriété immobilière. 11 milliards 400 millions contre 9 milliards 700 millions de mobilier. En partant de cette base on trouve que pour un des 857.000 ménages suisses, l'assurance représente une moyenne de 24.600 francs dont 11.311 pour le mobilier.

ASSURANCES DIVERSES

L'assurance contre le bris des glaces continue à se développer, 19 millions contre 16,7 en 1911, mais le rapport donne des détails qui paraissent montrer l'avenir sous un jour assez sombre.

L'assurance contre le dégât des eaux représente 117 millions contre 111,6, en 1911.

Les assurances contre le vol et l'assurance de cautionnement prennent une extension tout à fait remarquable; elles sont exploitées par vingt et une sociétés dont une seule française.

Le capital assuré est de 1 milliard 115 millions contre 990 millions à fin 1911. Les primes encaissées s'élèvent à 686.000 francs et les indemnités à 296.000. On voit que ce sont de bons risques!

L'assurance de crédit exploitée par la Fédérale de Zurich donne 280.000 francs de primes pour un capital assuré de 4.885.000 francs.

L'assurance contre la mortalité du bétail est pratiquée par quatre sociétés assurant 16.102.000 francs et encaissant 636.000 francs de primes; mais en ajoutant les assurances faites par les caisses locales on trouve une valeur assurée de 391 millions.

Les sinistres sont assez élevés; le Rapport donne un renseignement intéressant en comparant les indemnités payées aux valeurs assurées :

	Chevaux	Bovides	Ovides
France	48	80	60
Algérie	48	48	»
Belgique.	80	80	»
Suisse.	57,6	57,6	»

L'assurance contre la grêle assure 80 millions de capitaux et encaisse 1.400.000 francs de primes.

Enfin l'assurance contre les risques de transport encaisse 3.400.000 francs de primes.

En résumé, le total des primes payées en Suisse s'élève à 115.400.000 francs représentant 30^f 13 par tête d'habitant; en classant les cantons par ordre de moyenne on trouve que Genève vient en tête avec 64^f 25 et Appenzell R. I. en fin de liste avec 9^f 70 seulement.

Les beaux graphiques qui suivent cet exposé montrent la progression du développement de l'assurance, la force de vie, la valeur de rachat d'une assurance-vie, etc...;

ils sont suivis de tableaux donnant le détail des opérations par groupes d'assurances et des bilans des sociétés.

Enfin le Rapport se termine par les lois fédérales sur le contrat d'assurance et la surveillance des entreprises.

Il fait honneur au Bureau fédéral, et ce document, véritablement unique, est une mine de précieux documents de toute sorte : on doit savoir gré de ce labeur aux dirigeants et aux savants actuaires de ce Bureau et les en remercier vivement.

A. BARRIOL.

*
* *

La Mortalité chez les neutres en temps de guerre, par le D^r L. HERSCH, privat-docent à l'Université de Genève. 1915 (1).

La brochure de M. Hersch reproduit la communication qu'il a faite à l'Institut National Genevois, le 6 avril 1915.

Elle indique les effets démographiques des guerres modernes en général, et les effets de la guerre sur la mortalité chez les neutres.

Les tableaux montrent que pendant les guerres de 1866 et de 1870, la mortalité en Belgique, aux Pays-Bas et en Suisse a varié considérablement, en augmentation pour les jeunes enfants et les vieillards. Les différences sont telles qu'elles ne peuvent être attribuées à des causes purement accidentelles; cependant, il y aurait lieu, à notre avis, de chercher à dégager l'influence de l'immigration, dans ces pays de population relativement faible; il est possible que l'exode dans ces États, d'habitants des pays belligérants, ait pu avoir une influence sur la variation de la mortalité.

Le travail se termine par une étude sur la guerre actuelle et la mortalité chez les neutres et l'auteur conclut en poussant un cri d'alarme, tendant à montrer qu'il faut combattre par des mesures préventives l'imminente recrudescence de la mortalité et surtout de la mortalité infantile. M. Hersch dit aussi que les pays neutres, frappés indirectement par la guerre, ont le droit d'intervenir au moment de la conclusion de la paix.

En résumé, étude fort intéressante, dont il faut féliciter l'auteur, sur un sujet tout à fait inédit et qu'il conviendrait de voir développer et serrer de plus près en tenant compte du facteur d'immigration, comme nous l'avons dit plus haut.

A. BARRIOL.
